

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 1907.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1908.

*(Voir les n^{os} 4, 33, session de 1907-1908, de la Chambre des Représentants,
et 18, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, Vice-Président ; LE CLER,
MESENS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1908 s'élève à 5,398,270 francs, soit une augmentation de 4,688 francs sur l'exercice 1907.

Cette augmentation résulte :

1^o D'une augmentation de la dotation de la Chambre des Représentants, 4,388 francs ;

2^o D'une augmentation de la dotation de la Cour des comptes, 300 francs.

La note préliminaire et le rapport fait au nom de la Section centrale de la Chambre par M. de Ghellinck d'Elseghem en justifient les termes.

Il en est de même de la question soulevée à maintes reprises de la mise à la retraite des membres de la Cour des comptes.

La Chambre a voté le projet en séance du 11 décembre 1907, par 97 voix contre 32 et 3 abstentions.

En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi, par 4 voix et une abstention.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
VICTOR ALLARD.